

Nom des institutions publiques

- Banque Carrefour de la sécurité sociale (ci-après désignée BCSS) – et les institutions de sécurité sociale associées à la Banque Carrefour dans le cadre de la Datawarehouse « Marché du travail et protection sociale » (ci-après désigné par le terme « partenaires associés »).
- SPF Sécurité sociale (ci-après désigné SPF SS)

Nom du projet

Développement d'un datawarehouse « marché du travail et protection sociale » sur le plan méthodologique et sur le plan du contenu

Acronyme

DW-AMSB

Description du projet et contexte dans lequel il s'inscrit au sein des institutions publiques

Dans le cadre de la poursuite du développement du datawarehouse « marché du travail » (voir sur http://ksz-bcss.fgov.be/fr/statistiques/stats_home.htm) par l'ajout d'un volet « protection sociale », une analyse détaillée du contenu des sources reprises dans le datawarehouse sera exécutée et un manuel méthodologique sera rédigé. Le but est d'aboutir à un datawarehouse « marché du travail et protection sociale » consolidé, sous la coordination de la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le projet vise la mise en exploitation de sources de données en vue de l'amélioration des rapports quantitatifs (risque social et individu dans la sécurité sociale), de l'analyse de propositions politiques et de l'exécution d'études relatives à la protection sociale par le SPF Sécurité sociale ou d'autres instances.

Réalisation à mettre en oeuvre

- a. par l'équipe scientifique
 - i. la description du contenu des bases de données primaires et secondaires et l'élaboration d'un projet de manuel méthodologique ;
 - ii. examen des données concernées par le projet dans un contexte international/européen. l'équipe fournira un rapport à cet égard ;
 - iii. l'évaluation de l'impact de la réglementation sur le datawarehouse en vue de la constitution de séries continues ;
 - iv. feed-back vers le groupe de travail Protection sociale à créer au sein du Groupe d'utilisateurs du datawarehouse « marché du travail », ainsi que vers le Groupe d'utilisateurs, en ce qui concerne l'état d'avancement des travaux et discussion des débats de fond ;
- b. par la Banque Carrefour de la Sécurité sociale
 - i. coordination entre l'équipe de chercheurs et les différentes institutions publiques de sécurité sociale gestionnaires des bases de données primaires et secondaires ;
 - ii. mise à disposition des manuels et de la documentation concernant le datawarehouse « marché du travail et protection sociale » ;
- c. par le SPF Sécurité sociale

Analyse, en collaboration avec l'équipe de chercheurs, de l'accord entre les besoins de données tant du point de vue de l'élaboration de rapports que du point de vue de l'étude de la protection sociale et analyse des possibilités offertes par les bases de données primaires et secondaires ;

- i. soutien de l'équipe de chercheurs lors de l'élaboration d'une documentation pour les données primaires et secondaires en vue des aspects de contenu pertinents pour l'analyse de la protection sociale ; il s'agit notamment de la comparaison des sources (en ce qui concerne les variables, la nomenclature, les critères utilisés, etc.) et d'un examen de la continuité des données sur le plan du contenu (répercussions de modifications de la législation, modification de l'enregistrement par les institutions) ;
 - ii. concertation avec le groupe de travail Protection sociale à créer au sein du Groupe d'utilisateurs du datawarehouse « marché du travail et protection sociale » et avec le Groupe d'utilisateurs en tant que tel ;
- d. par les autres partenaires associés
 - i. mise à disposition de documentation et d'information;
 - ii. recours à des données du datawarehouse « marché du travail » pour la réalisation d'études.

Produit final attendu

- a. par l'équipe scientifique
 - i. formulation de propositions en vue de l'amélioration de la qualité des données primaires traitées dans le datawarehouse ;
 - ii. documentation détaillée des bases de données primaires et de leur traitement ;
 - iii. manuel méthodologique avec une attention particulière pour les procédures suivies lors de la réalisation du datawarehouse ;
 - iv. propositions de rapports périodiques (trimestriels, semestriels, annuels, ...) sur la base du datawarehouse « marché du travail et protection sociale » ;

- b. Pour la BCSS

Un datawarehouse bien développé sur le plan du contenu et pouvant être utilisé à des fins de recherche scientifique et de soutien à la politique ;

- c. Pour le SPF Sécurité sociale :

Rédaction, en collaboration avec le groupe de chercheurs et en concertation avec le Groupe d'utilisateurs du datawarehouse « marché du travail et protection sociale » et le groupe de travail Protection sociale à créer au sein du Groupe d'utilisateurs, d'une documentation pour les données primaires et secondaires enregistrées dans le datawarehouse, en vue des aspects de contenu pertinents pour une analyse de la protection sociale ; cette documentation est mise à la disposition sur le site web de la BCSS.

Valorisation du produit final

- a. pour le SPF Sécurité sociale

L'application du datawarehouse en vue de :

- i. rapports périodiques (trimestriels, semestriels, annuels, ...);
- ii. l'analyse de propositions politiques dans un contexte national et international (groupes de travail SPC, OCDE, etc.) ;
- iii. la réalisation d'études de soutien à la politique par le SPF Sécurité sociale ;

- b. pour le public

Sur la base du datawarehouse, la Banque Carrefour de la sécurité sociale mettra des informations à disposition sous forme de :

- i. documentation détaillée pour le grand public (purement descriptive) ;
- ii. données agrégées sous forme d'applications de base pour les chercheurs en vue d'études de soutien à la politique ; ces applications sont développées dans le Groupe d'utilisateurs du datawarehouse ; le développement de nouvelles applications de base étant une tâche continue ;

- iii. demandes de données sur mesure, introduites auprès de la Banque Carrefour de la sécurité sociale par un service public ou un centre de recherche ; des ensembles de données sur mesure (données anonymes ou données à caractère personnel codées) sont mises à disposition conformément à la procédure actuelle en la matière concernant le datawarehouse « marché du travail » ; l'exécution de demandes de données sur mesure étant une tâche continue.

Le service public fédéral Sécurité sociale rédige la documentation concernant l'interprétation sur le plan du contenu des variables enregistrées en vue d'études de soutien à la politique. Cette documentation est mise à la disposition sur le site web de la BCSS.

Timing, planning des activités et budget

a. Timing des activités

1^{er} septembre 2005 – 31 août 2009

b. Planning des activités

- i. pour l'équipe de chercheurs : lors du début de l'étude, projet à élaborer compte tenu du planning des institutions qui gèrent les données primaires et déjà traitées ;
- ii. pour l'institution publique : une liste des priorités sera établie compte tenu de la disponibilité des données primaires et des besoins de la politique.

Conditions particulières

b. Suggestion de composition du comité d'accompagnement :

Le comité de suivi est le Groupe d'utilisateurs du datawarehouse « marché du travail et protection sociale ».

c. Clause de confidentialité :

La confidentialité des données est garantie conformément aux dispositions actuelles de l'article 5 de la loi organique de la Banque Carrefour¹ et de la loi relative au traitement de données à caractère personnel².

d. Présence éventuelle de l'équipe au sein des institutions

Pas d'application.

d. Autres

L'équipe de chercheurs dressera un rapport trimestriel sur l'état d'avancement des travaux, à savoir en ce qui concerne la documentation des bases de données primaires et secondaires et leur traitement.

¹ Loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale.

² Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et arrêté royal du 13 février 2001 portant exécution de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.